

# CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

## (A l'attention des consommateurs et des non-professionnels)

### ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

La société EDG VILLEFRANCHE, immatriculée au RCS de Lyon sous le n°831 964 549, dont le siège est situé 271 Rue Camille Desmoulin à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), réalise les prestations suivantes au profit d'une clientèle de consommateurs et de non-professionnels (Ci-après le ou les « Client(s) ») :

- Réservation et prestations de restauration, en journée de 12h à 14h ;
- Réservation et prestations de restauration, en soirée entre 19h et 23h ;
- Prestations de club dansant, de 23h jusqu'à la fermeture de l'établissement.

Les présentes Conditions Générales ont donc pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société EDG VILLEFRANCHE assure ses prestations de services au profit de ses Clients. Ces Conditions Générales figurent au dos du devis remis au Client par voie dématérialisée, ou en format papier.

Les Conditions Générales forment un contrat de prestation de services dès lors qu'elles ont été acceptées par le Client de manière dématérialisée, ou par la signature du devis remis en format papier.

Les présentes Conditions Générales s'adressent aux consommateurs et non-professionnels. Dès lors qu'elles ont été acceptées, ces Conditions Générales prévalent sur toutes les autres conditions, en ce compris les conditions générales d'achat des Clients. Ceci à l'exception des éventuelles conditions particulières négociées avec la société EDG VILLEFRANCHE.

La société EDG VILLEFRANCHE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment. Leur version applicable sera celle acceptée par le Client au moment de la signature du devis.

### ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales, les termes définis ci-dessous auront entre la société EDG VILLEFRANCHE et ses Clients la signification suivante :

**Client** : Client, de la société EDG VILLEFRANCHE, qui contracte en dehors du champ de son activité professionnelle ;

**Conditions Générales** : Les présentes conditions générales signées par le Client, qui forment un contrat de prestation de services applicables dans la relation entre la société EDG VILLEFRANCHE et le Client signataire ;

**Données à caractère personnel** : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, protégée par le Règlement (UE) 2016/679, et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Parties** : La société EDG VILLEFRANCHE et le Client signataire du devis ;

**Prestations de services** : Prestations de restauration et de club dansant, telles que décrites à l'article 3 « OBJET » ;

**Site Internet** : Le site sur lequel la société EDG VILLEFRANCHE présente ses Prestations de services.

Les termes ci-dessus définis au singulier pourront indifféremment être utilisés au pluriel et réciproquement.

### ARTICLE 3 – OBJET

Les Conditions Générales s'appliquent aux prestations suivantes réalisées par la société EDG VILLEFRANCHE au profit de ses Clients, à savoir :

- Réservation et prestation de restauration, en journée entre 12h et 14h ;
- Réservation et prestation de restauration, en soirée entre 19h et 23h ;
- Prestations de club dansant, de 23h jusqu'à la fermeture de l'établissement.

### ARTICLE 4 – DEVIS

#### 4.1 Etablissement et contenu des devis remis aux Clients

Dans la mesure où le prix des Prestations de services réalisées par la société EDG VILLEFRANCHE dépend du type de prestations à mettre en œuvre auprès des Clients, ce prix ne peut être déterminé par avance, c'est pourquoi aucun barème de prix n'est annexé aux présentes.

Dans ces conditions, la société EDG VILLEFRANCHE établit, préalablement à l'acceptation des Conditions Générales, des devis pour toute demande de Prestations de services.

#### 4.2 Délai d'acceptation du devis

Les devis établis par la société EDG VILLEFRANCHE comportent un délai d'acceptation limité à dix (10) jours, à compter de la date de leur émission.

#### 4.3 Caractère définitif du devis

Le devis est réputé définitif à compter de :

- sa signature par le Client ; Et
- du paiement d'un acompte de trente (30) % du prix figurant au devis.

Si l'acompte n'est pas réglé à la signature du devis, aucune réservation n'est enregistrée par la société EDG VILLEFRANCHE.

### ARTICLE 5 – ANNULATION

En dehors de tout droit de rétractation, l'annulation de la réservation restera possible jusqu'à 96 heures (4 jours) avant la date de ladite réservation. Dans cette hypothèse, l'acompte réglé par le Client lui sera intégralement remboursé.

En revanche, en cas d'annulation intervenue dans un délai inférieur à 96 heures (4 jours) avant la date de la réservation, le Client ne sera pas remboursé de son acompte.

### ARTICLE 6 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

#### 6.1 Prix

Le prix applicable au Client est celui qui figure sur le devis signé par celui-ci. Ce prix est exprimé Hors Taxes, et est soumis au taux de TVA applicable au jour de la signature dudit devis.

#### 6.2 Paiement

Le paiement du prix par le Client s'effectue de la manière suivante :

- Paiement d'un acompte de trente (30) % à la signature du devis ;
- Paiement du solde du prix à l'arrivée du Client, le jour de la Prestation de services.

Il est précisé qu'en cas de consommation(s) supérieure(s) à ce qui est prévu au devis, le jour de la Prestation de services, une facturation complémentaire sera émise et devra être payée au départ de l'établissement, par le Client.

### ARTICLE 7 – MODES DE PAIEMENT

Le Client pourra payer la facture émise par la société EDG VILLEFRANCHE par :

- Carte bancaire ;
- Espèces ;
- Virement ;
- Chèques.

### ARTICLE 8 – RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

Tout défaut de paiement total ou partiel à échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à des intérêts dont le taux sera égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la réservation.

Ce taux portera sur les sommes Hors Taxes dues par le Client.

Le défaut de paiement total ou partiel à échéance donnera également lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, en application de l'article D 441-5 du Code de commerce.

En sus des présentes sanctions, la société EDG VILLEFRANCHE pourra refacturer au Client :

- Les frais bancaires occasionnés par le retard de paiement ;
- Les agios occasionnés par ce retard ;
- Les éventuels frais de Conseil occasionnés par le recouvrement.

En cas de contentieux, les sommes dues à la société EDG VILLEFRANCHE seront majorées de vingt (20) %, de plein droit, sans mise en demeure préalable.

Il est spécifié qu'en l'absence de paiement du prix prévu au devis, la société EDG VILLEFRANCHE est autorisée à suspendre ses Prestations de services.

### ARTICLE 9 – CONDITIONS SPECIFIQUES DES PRESTATIONS DE SERVICES

#### 9.1 Conditions spécifiques relatives aux services de restauration

En soirée, les tables ne seront réservées que pour une tranche horaire comprise entre 18h et 23h. Au-delà de ces horaires, la société EDG VILLEFRANCHE ne pourra pas garantir la disponibilité de la table, pour la suite de la soirée.

En soirée, en cas de forte affluence, les Clients pourront être installés sur des tables éphémères installées sur la piste dansante. Celles-ci seront retirées à 22h45.

En soirée, les cuisines de l'établissement de la société EDG VILLEFRANCHE ferment à 22 heures. Par suite, à partir de cette heure, aucune commande ne sera prise.

#### 9.2 Conditions spécifiques aux prestations de club dansant

Aucun mineur n'est accueilli dans le cadre du Club dansant.

#### 9.3 Conditions spécifiques relatives aux réservations égales ou supérieures à 10 personnes

Pour toute réservation concernant au moins 10 personnes, un devis sera établi sur la base d'une carte réduite, déterminée par la société EDG VILLEFRANCHE

Pour toute réservation concernant au moins 12 personnes, un devis sera établi sur la base de menus obligatoires, déterminés par la société EDG VILLEFRANCHE.

### ARTICLE 10 – DUREE

Le contrat de prestations de services est conclu, entre les parties, pour la durée nécessaire à l'exécution des Prestations de services, déterminées dans le devis.

### ARTICLE 11 – SECURITE DE L'ETABLISSEMENT

La société EDG VILLEFRANCHE se réserve le droit, pour la sécurité de l'établissement, d'exclure tout Client présentant une attitude offensante, dangereuse pour les personnes, ou étant en état d'ébriété.

### ARTICLE 12 – GARANTIES ET RESPONSABILITE

La responsabilité de la société EDG VILLEFRANCHE se limite aux engagements contractuels pris dans le cadre du devis signé par le Client.

La société EDG VILLEFRANCHE ne saurait engager sa responsabilité, au titre des Conditions Générales, s'il s'avère que :

- les informations transmises par le Client pour les besoins de l'établissement du devis, ou l'exécution de ses Prestations de services, sont fausses, ou inexactes ; Ou
- une information essentielle pour l'établissement du devis, ou du contrat, ou l'exécution des Prestations de services, a été omise par le Client.

La société EDG VILLEFRANCHE n'engage sa responsabilité, au titre des présentes Conditions Générales, que pour les dommages directs, personnels et certains subis par le Client.

Le Client ne saurait prétendre à la réparation des dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices commerciaux, la perte d'exploitation, ou la perte de chiffre.

## ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

Dans l'hypothèse où un cas de force majeure empêcherait l'une des Parties d'accomplir ses obligations contractuelles, l'exigibilité de ces obligations sera suspendue le temps que durera l'événement à l'origine de ce cas de force majeure.

La Partie confrontée à ce cas de force majeure devra le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie, dans les plus brefs délais.

Trente (30) jours à compter de la réception de cette notification, si le cas de force majeure en cause n'a pas cessé, les Parties se rapprocheront pour négocier la modification de leurs obligations contractuelles.

La Partie concernée par ce cas de force majeure ne saurait engager sa responsabilité pour l'inexécution des obligations qu'elle est empêchée d'accomplir.

Sont considérés comme cas de force majeure au sens des présentes, les événements imprévisibles, irrésistibles, et échappant au contrôle de la Partie qui y est confrontée dans l'exécution de ses obligations.

## ARTICLE 14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société EDG VILLEFRANCHE demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle liés à ses Prestations de services, ainsi que des marques, et signes distinctifs, utilisées dans le cadre de son activité.

La signature d'un devis n'emporte aucune cession, ni aucune licence, concernant ces éléments.

Le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle et signes distinctifs de la société EDG VILLEFRANCHE, et à ne pas commettre d'actes de concurrence déloyale, ou de contrefaçon.

## ARTICLE 15 – AUTORISATION DONNEE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE ET DE LA VOIX DU CLIENT

Le Client autorise la société EDG VILLEFRANCHE, et les sociétés de son groupe, à utiliser sa voix, ainsi que son image, par l'intermédiaire de photographies et vidéos, réalisées dans le cadre des services de restauration, ou du Club dansant.

Ceci pour que la société EDG VILLEFRANCHE, ou une société de son groupe, puisse assurer la promotion de son activité.

Les images et la voix du Client pourront être utilisés par la société EDG VILLEFRANCHE, ou une société de son groupe, sous toute forme et supports connus ou inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits, et notamment par l'intermédiaire de :

- Médias, comme la télévision, une chaîne Youtube, ou encore la radio.
- Magazines et journaux ;
- Site Internet, et réseaux sociaux tels que FACEBOOK, INSTAGRAM, TIK TOK, LINKEDIN.

La société EDG VILLEFRANCHE, et les sociétés de son groupe, s'interdisent, de procéder à une exploitation de l'image ou de la voix du Client susceptible de porter atteinte à sa dignité ou à sa vie privée, et plus largement de procéder à une exploitation préjudiciable pour lui.

L'image et la voix du Client ne pourront être exploitées que par la société EDG VILLEFRANCHE, et les sociétés de son groupe.

La cession de ces éléments est interdite, sauf agrément exprès du Client.

L'autorisation du Client est donnée pour le monde entier, et pour une durée de trois (3) ans.

A l'issue de cette durée, la société EDG VILLEFRANCHE, et les sociétés de son groupe, ne pourront plus utiliser l'image et la voix du Client.

## ARTICLE 16 – RETRACTATION

Le Code de la consommation fixe la durée du délai de rétractation, lorsque le contrat a été conclu hors établissement, à quatorze (14) jours à compter de la signature dudit contrat.

Au visa de l'article L221-28 1° du Code de la consommation, le droit de rétractation est exclu pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Aux termes du présent contrat, le Client autorise expressément la société EDG VILLEFRANCHE à exécuter sa mission avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours.

Le Client renonce expressément à son droit de rétractation, dans le cas où la société EDG VILLEFRANCHE aurait réalisé pleinement sa mission dans le délai de quatorze (14) jours courant à compter de la réception de la convention signée.

En cas de non réalisation des Prestations de services avant le terme de ce délai, le Client pourra exercer son droit de rétractation dans le délai susvisé sans avoir à motiver sa décision, et sans frais.

Un formulaire de rétractation est mis à la disposition du Client en attache des présentes conditions.

Ce formulaire devra être envoyé à l'adresse de la société EDG VILLEFRANCHE ou sur son adresse email à savoir : [contact@ecole-des-grands.fr](mailto:contact@ecole-des-grands.fr)

En cas d'envoi postal, le cachet de La Poste fait foi, pour déterminer si la rétractation est intervenue ou non dans le délai de quatorze (14) jours.

En cas de sommes perçues du Client pendant le délai de rétractation, un remboursement sera effectué, au plus tard, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du formulaire de rétractation, par la société EDG VILLEFRANCHE.

Le remboursement sera réalisé selon le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors de la signature du devis, sauf accord exprès du Client pour l'utilisation d'un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

## ARTICLE 17 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La société EDG VILLEFRANCHE est responsable de traitement, et met en œuvre un traitement des Données à caractère personnel des Clients, dans la mesure où ce traitement est indispensable à l'exécution des Prestations de services. Le représentant du responsable de traitement est Monsieur Hugues LESCOT.

Les Données à caractère personnel collectées sont notamment les suivantes : Le nom et le prénom du Client lorsqu'il est une personne physique, ou de ses représentants lorsqu'il est une personne morale.

Les données collectées sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaires pour l'exécution des Prestations de services et des garanties éventuellement applicables.

L'accès aux données concernées sera strictement limité aux employés du responsable de traitement de la société EDG VILLEFRANCHE, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des Données à caractère personnel.

En signant les présentes Conditions Générales, le Client consent à ce que les Données à caractère personnel collectées soient transmises à la société LEGACY LESCOT, ceci afin que cette dernière puisse promouvoir l'activité du groupe, en ce compris celle de la société EDG VILLEFRANCHE.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la société EDG VILLEFRANCHE s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'Union européenne, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (*par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protections validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.*) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit de limitation, d'un droit de retrait du consentement à tout moment, ainsi que d'un droit à la portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime.

Il peut exercer ses droits via un courriel adressé à [contact@ecole-des-grands.fr](mailto:contact@ecole-des-grands.fr), ou par courrier à l'adresse suivante :

L'ECOLE DES GRANDS  
271 Rue Camille Desmoulins  
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

## ARTICLE 18 – DISPOSITIONS FINALES

Les présentes Conditions Générales, signées dans le cadre du devis, constituent l'intégralité de l'accord entre la société EDG VILLEFRANCHE et le Client.

Elles sont soumises au Droit français.

Le fait pour la société EDG VILLEFRANCHE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Si l'une des stipulations de ces Conditions Générales est déclarée invalide ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, l'invalidité ou l'inapplicabilité d'une telle clause n'affectera pas les autres dispositions du Contrat non affectées par une telle invalidité, lesquelles garderont toute leur force et leur portée.

Tous les litiges découlant de contrats conclus en application des présentes Conditions Générales, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre la société EDG VILLEFRANCHE et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client, s'il le souhaite, peut aussi saisir le Centre de Médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) - 39 Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris  
Courriel : [cmmap@cmmap.fr](mailto:cmmap@cmmap.fr) - Site : [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)

Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les Conditions Générales  
Signature précédée de la mention « *Bon pour accord* » :

### FORMULAIRE DE RETRACTATION (Par Lettre recommandée ou par courrier électronique)

A l'attention de la société EDG VILLEFRANCHE, située 271 Rue Camille Desmoulins à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), [contact@ecole-des-grands.fr](mailto:contact@ecole-des-grands.fr)

Par le présent formulaire, je notifie à la société EDG VILLEFRANCHE l'exercice de mon droit de rétractation en donnant les informations suivantes :

- Nom et prénom du ou des Clients :
- Adresse :
- Date du devis signé :
- Montant en cas de paiement effectué :
- Moyen de paiement utilisé :

Fait le  
Signature